

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 519

présenté par  
M. Kasbarian

-----

**ARTICLE 16 TER**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 35-7, les mots : « mentionné à l'avant-dernier alinéa du même article L. 35-2 » sont remplacés par les mots : « de la personne désignée dans le cadre de la procédure prévue aux deuxième ou troisième alinéas de l'article L. 35-2 ». ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.